



# Dossier OPA

## Compte-rendu de la réunion (en Visio et Audio) Modernisation Statutaire

**11 décembre 2020**

**Administration :** Stéphane Schtahaups Chef de service DRH - Frédéric Desbois sous-directeur chargé de la modernisation et de la gestion statutaire - Audrey Lemesle chef de bureau - Delphine Pradaud Terco 3

**UFETAM/CFDT :** Pascal Bandel - DDTM 56, Willy Aglae - VNF, Christian Fehlmann - VNF, Laurent Reibel -VNF, Daniel Guguin - DIRO, Philippe Niel – DIR MC , Sébastien Faye DIR MC Rémi Hutinet - DDT 52

Cette première réunion s'est tenue dans le cadre du calendrier de l'agenda social ministériel ouvert sur le dossier OPA depuis 2013.

En préambule, dans son intervention, la délégation CFDT a rappelé fermement à l'administration ses exigences, à savoir :

– **la levée immédiate du moratoire** sur les recrutements d'OPA dans tous les services et EP. Il faut instaurer un vrai travail de fond sur ce dossier au lieu d'un « toilettage » du statut sans réel intérêt et qui ne répond pas aux problématiques des OPA.

– **un état des lieux** précis sur les effectifs OPA dans tous les services.

– **la suppression des abattements de zones 2 et 3** ; le 1<sup>er</sup> niveau de grade OPA en zone 3 est en dessous du SMIC horaire.

– **l'accès pour les OPA à la GIPA** (garantie individuelle du pouvoir d'achat) comme pour les fonctionnaires.

– **la garantie de prise en charge à 100 %** des OPA en cas d'arrêt pour accident de travail jusqu'à consolidation, comme pour les fonctionnaires.

– **une information régulière** du FSPOEIE à tous les OPA, et notamment pour ceux qui soldent leur dossier de pension retraite.

Actuellement les ouvriers des Parcs et Ateliers n'ont accès à aucune information concernant leur carrière sur le site ENSAP.

– **que la nouvelle grille de classification** soit véritablement appliquée lors des CCOPA, car beaucoup de nos collègues se voient priver de promotion sous des prétextes fallacieux.

**En réponse** à nos exigences, l'administration nous indique ne pas avoir à ce stade de calendrier et de dates précises des réunions de travail, mais qu'elle souhaite néanmoins avancer sur le toilettage du statut avec, en termes de méthode, des séances de travail sur divers points.

1<sup>ère</sup> séance : la retraite, l'homologie dans la FPT

2<sup>ème</sup> séance : un retour des rencontres MTE/DGAFP et Budget

3<sup>ème</sup> séance : régime indemnitaire et protection sociale, car les nouveaux textes ne sont pas applicables en l'état aux OPA.

L'administration nous a présenté un bilan des CCOPA 2020. Il apparaît que les enveloppes « promotions » malgré la baisse des effectifs seront sanctuarisées et garanties sur les 5 prochaines années 2021/2026.

L'administration, comme à son habitude, s'engage à relayer nos questionnements et revendications auprès de la DGAFP et du Budget. Toutefois elle nous indique que certains sujets n'ont aucune chance d'aboutir et ne sont pas **réalistes**, notamment en ce qui concerne le recrutement comme on pouvait s'en douter.

### **Commentaire CFDT**

L'administration du MTE est dans une impasse, car elle n'a pas la main sur ce dossier. En effet, le budget (Bercy) et la DGAFP sont toujours à la manœuvre, et dans un contexte actuel pas porteur on peut douter de réelles avancées sur ce chantier statutaire.

L'administration n'écarte pas une fonctionnarisation des OPA.

À ce stade, la CFDT a une divergence de fond sur ce dossier avec l'administration car faute d'un réel positionnement des gestionnaires sur un corps des OPA en voie d'extinction nous nous retrouvons confrontés à une situation uniquement politique et budgétaire. La gestion du stock pose des difficultés multiples aux services. Pour la CFDT, il est urgent de permettre aux OPA de bénéficier de tous leurs droits et acquis et elle s'y attachera.

**Vous pouvez compter sur la CFDT et ses interventions, s'il le fallait au plus haut niveau, afin de porter les revendications nécessaires et utiles à la défense du corps des OPA**

À suivre .....